



Arrondissement de Thann-Guebwiller
Département du Haut-Rhin

6, place de la Mairie
68127 NIEDERHERGHEIM
Tél. 03 89 49 45 08

ARRETE N° 72 /2024

Réglementation de la circulation Place de la Mairie et Rue du Cimetière

Le Maire de Niederhergheim,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment ses articles L2542-2 et L2542-4 ;
Vu le Code général des collectivités territoriales notamment ses articles 2213-1, L22133-2, L22133-3 et L22133-4 ;

Vu l'organisation du Téléthon le 7 décembre 2024 par la commune de NIEDERHERGHEIM ;
Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation au droit de la manifestation ;

ARRETE

Article 1 :

Du vendredi 6 décembre 2024 à 8h30 au lundi 9 décembre 2024 à 12h00, la rue « Place de la Mairie », de l'intersection avec la rue des Herbes jusqu'à l'intersection avec la rue du Cimetière et la rue du Cimetière, de l'intersection avec la Place de la Mairie à l'intersection avec la rue de Neuf-Brisach, seront barrées et la circulation interdite.

Article 2 :

La déviation sera signalée aux usagers de la route par une signalisation appropriée et mise en place par la commune de Niederhergheim.



Article 3 :

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Directeur des Services d'Incendie et de Secours de Colmar,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Ensisheim,
- Syndicat mixte, Brigade Verte 68360 SOULTZ,
- Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de Niederhergheim,
- Affichée,
- Et classée aux archives.

Fait à Niederhergheim, le 25 novembre 2024

Le Maire,
Alain ZEMB

